

Saint-Brieuc, le 9 juillet 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Covid-19 : lancement des campagnes de dépistage par l'envoi de "bons" dans cinq communes des Côtes-d'Armor

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'épidémie du Covid-19, le Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la mise en œuvre de campagnes de dépistage sur le principe de "bons pour tests" de l'Assurance maladie. Initiée dans cinq premières régions françaises, l'opération concerne en Bretagne 63 000 assurés des Côtes d'Armor, qui pourront bénéficier d'un test virologique et sérologique.

## Des bons de dépistage pour chaque assuré

L'ARS Bretagne lance cette semaine avec la CPAM des Côtes-d'Armor et la Mutualité Sociale Agricole une campagne grand public de tests virologiques (tests PCR) et sérologiques du Covid-19, dans cinq communes du département des Côtes d'Armor : Saint-Brieuc, Yffiniac, Ploufragan, Languieux et Tréguieux, représentant 63 000 bénéficiaires.

Cette campagne s'organise sur la base du volontariat avec l'envoi de "bons" durant le mois juillet, par mail ou courrier à l'ensemble des assurés du régime général de l'Assurance maladie et de la Mutualité sociale agricole des communes concernées.

Les porteurs de ces "bons", même s'ils n'ont pas de symptômes, pourront bénéficier gratuitement et sans avance de frais de ces deux tests dans le laboratoire de leur choix après avoir au préalable pris rendez-vous par téléphone ou internet. Dans ce cadre, des laboratoires de proximité sur le territoire se sont mobilisés pour accompagner cette campagne de dépistage (liste et coordonnées ci-dessous).

## Des tests virologiques et sérologiques

Chaque bon de dépistage donne droit à deux tests différents :

- un test virologique (test RT-PCR), par prélèvement nasopharyngé, qui permet de savoir si l'on est porteur du Covid-19 au moment du test ;
- un test sérologique, par prise de sang, qui permet d'identifier la présence d'anticorps et ainsi de savoir si l'on a été porteur du Covid-19 par le passé. **Ce test sérologique est conditionné à la réalisation du test virologique.**

## Protéger, Tester, Isoler

Cette expérimentation s'inscrit dans une démarche plus globale d'élargissement des dépistages et du repérage des cas asymptomatiques. L'objectif est de s'assurer qu'il n'existe pas de circulation non connue du virus. En cas de test positif, les médecins sont invités à réaliser les opérations de « contact tracing », en lien avec les équipes de l'Assurance Maladie, afin d'accompagner le patient et d'identifier ses cas contacts pour casser les chaînes de transmission du virus.

Cette expérimentation permettra également de déterminer si cette modalité incite les personnes des communes concernées au dépistage et pourra ainsi être étendue.

Depuis le déconfinement, l'ARS Bretagne et ses partenaires multiplient ainsi les opérations de tests, avec le recours à des dépistages élargis lors de la confirmation de cas en collectivité, mais aussi par l'organisation de campagnes spécifiques comme celle actuellement en cours auprès des personnels des structures d'aide à domicile.

## En pratique :

Sur le territoire, sept lieux de dépistage peuvent accueillir les bénéficiaires du test :

- Cerballiance-Plérin – 3 rue Paul Bert – de 13h30 à 17h30 - Rendez-vous au 02 96 79 29 29 et sur doctolib.fr
- Cerballiance-Yffignac – 54 rue du général de Gaulle – de 14h à 17h - Rendez-vous au 02 96 72 71 12 et sur doctolib.fr
- Cerballiance-Ploufragan – 27 rue des Villes-Moisin – de 14h à 17h - Rendez-vous au 02 96 78 78 43 et sur doctolib.fr
- SBL BIO- St Brieuc – 16, rue Michelet – de 14h à 17h - Rendez-vous au 07 56 06 38 68 et sur doctolib.fr
- SBL BIO- Plérin – 12, rue François Jacob – de 14h à 17h - Rendez-vous au 07 56 06 07 28 et sur doctolib.fr
- SBL BIO- St Brieuc – 28, rue Charles Pradal - de 14h à 17h - Rendez-vous au 07 56 06 36 95 et sur doctolib.fr
- Centre hospitalier Yves Le Foll – 10 rue Marcel Proust – de 8h à 15h30 – Rendez-vous sur l'application KELDOC

Aussi, la liste de tous les lieux de dépistage ainsi que leurs coordonnées téléphoniques sont disponibles sur le site : [sante.fr](https://sante.fr) pour les personnes souhaitant effectuer leur dépistage au-delà des sites mentionnés ci-dessus.

---

## Contacts presse :

**ARS Bretagne** : Aurélien ROBERT – 02 22 06 72 64 – [aurelien.robert@ars.sante.fr](mailto:aurelien.robert@ars.sante.fr)

**Assurance Maladie** : Servane MARCHESNAY - 02 96 75 95 50 - [servane.marchesnay@assurance-maladie.fr](mailto:servane.marchesnay@assurance-maladie.fr)

**Préfecture des Côtes d'Armor** : 02 96 62 43 02 - [pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr)